



STATUT DÉROGATOIRE DES TRAVAUX ENCOURAGEANTS



**UN OBJECTIF DE
NOUVEAU DÉCRET
POUR FIN 2023.**

Un groupe de travail rassemblant les organisations syndicales s'est tenu ce 1er février sur le thème du nouveau statut dérogatoire des policiers scientifiques.

Si seules les grandes thématiques qui définissent un statut dérogatoire et le cadencement des rencontres sur ces thèmes ont été exposées, cette réunion a permis de s'assurer que l'administration a bien pris en compte toutes les spécificités et contraintes de nos métiers et ne semble pas s'interdire toutes suggestions ni orientations.

LES PROCHAINES RÉUNIONS SERONT CRUCIALES !

Le SNIPAT et les partenaires du bloc syndical s'inscrivent d'ores et déjà dans **une démarche collaborative** pour qu'enfin aboutisse la **réforme statutaire attendue par les agents** et nécessaire au **plein développement de la filière scientifique**.

L'ADMINISTRATION N'EST PAS EN DROIT DE DÉCEVOIR !

